



Devenir apprenti dans un métier du secteur social Pourquoi pas ?

Accompagnant éducatif et social - Moniteur éducateur - Technicien de l'intervention sociale et familiale spécialisé – Educateur de jeunes enfants - Conseiller en économie sociale et familiale - Educateur technique spécialisé - Assistant de service sociale - DEIS

IRTS Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon
Téléphone : 03 81 41 61 00

En Franche-Comté

11 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon

Clara BONOMI

Responsable du site - Franche-Comté
Chargée de développement
Référente Socio-Professionnelle

Meriem BENAISSE

Chargée de développement
Référente Handicap

Lauren DIDIER

Chargée de développement

En Bourgogne

5-7 Allée André Bourland
21000 Dijon

Laurence MOREAU

Directrice
Référente Qualité

Karen BENOIST

Responsable du site - Bourgogne
Chargée de développement

Camille LOCQUE

Chargée de développement
Référente Qualité

Clara MARTINELLI

Chargée de développement
Référente Socio-Professionnelle

Elia CORRAND (Léa TUPINIER)

Chargée d'accompagnement et de promotion de l'apprentissage

Cécile DAVID

Responsable Administrative et Financière

Bénédicte CHAPUIS

Assistante Administrative et Comptable

Stéphanie SOK

Assistante Administrative et Comptable

UN CFA POUR VOUS ACCOMPAGNER

L'apprentissage permet de faire une formation qualifiante en étant rémunéré.

Salarié dans un établissement, vous êtes intégré dans une équipe professionnelle.

Vous apprenez dans un centre de formation.

Tout au long de votre parcours, vous bénéficiez de l'accompagnement d'un maître d'apprentissage.

QUELQUES CONDITIONS À REMPLIR

Être âgé de 18 à 29 ans (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés).

Vous devez trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage avec l'établissement.

Être admissible aux épreuves de sélection du concours visé. Vous passez les mêmes épreuves, mais il vous suffit d'avoir la moyenne à l'oral pour obtenir une place.

L'apprenti est un salarié à part entière et bénéficie des mêmes conditions que ses collègues. La durée du contrat est au moins égale à celle de la formation, c'est un CDD qui peut durer de 1 à 3 ans.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET :

cfa-sanitaire-social-bfc.org

Un projet ? Besoin d'information sur nos formations en apprentissage ?

Contactez Elia CORRAND - Léa TUPINIER :

06 77 61 49 52

l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr



INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

Retrouvez nous : **Dijon (siège)** : 5 allée André Bourland | **Besançon** : 11 rue Alfred de Vigny
03 80 69 24 07 | contact@cfasanitaireetsocial.fr | www.cfa-sanitaire-social-bfc.org |  